

« L TELECOM »

Union de Coopératives de Commerçants Détaillants
Sous forme de Société Anonyme à Capital Variable
Siège social : 94200 Ivry sur Seine – 26, quai Marcel Boyer
RCS Créteil 499 227 775

PROPOSITION D'AFFECTATION

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 973 euros de la manière suivante :

- 49 963 euros au poste " report à nouveau"
- 10 euros au poste "Réserve légale".

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 16 JUIN 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

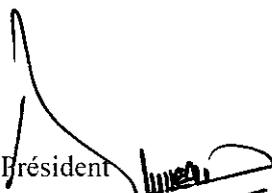
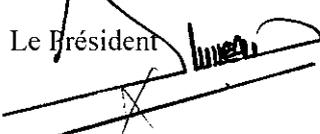
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 973 euros de la manière suivante :

- 49 963 euros au poste " report à nouveau"
- 10 euros au poste "Réserve légale".

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique
RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros



S.A. L TELECOM

26 Quai Marcel Boyer – 94200 IVRY SUR SEINE

Union de coopérative de commerçants détaillants sous la forme de Société Anonyme à capital variable

R.C.S. CRETEIL 499 227 775

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Grégoire BUNOT

Geneviève DURANTEAU

Christian PALVADEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP

Emanuella LAURENT-DELANOE

Experts - comptables
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00

cva@cvaexperts.fr



6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex



www.cvaexperts.fr



Grégoire BUNOT

Geneviève DURANTEAU

Christian PALVADEAU

Rachel VIOLIN

Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP

Emanuella LAURENT-DELANOE

Experts-comptables
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 04/03/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A. L TELECOM** relatifs à l'exercice **du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	42 625 407 €
■ Chiffre d'affaires	117 073 363 €
■ Bénéfice net comptable	49 973 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 20/02/2025

Virginie RIVIERE

Christian PALVADEAU

☎ 02 40 92 66 00

✉ cva@cvaexperts.fr

🌐 www.cvaexperts.fr

📍 6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier).

📍 B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté

TVA : FR 63 330 356 700 RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

Bilan actif	Clôture au 31/12/24			Clôture au 31/12/23
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	5 447 429	1 299 363	4 148 066	7 600 271
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 234 763	1 282 873	951 890	1 259 848
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	2 224 815	1 282 873	941 942	1 259 848
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	9 948		9 948	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 659	16 490	1 169	960
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	3 603	2 711	893	497
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	14 056	13 780	276	463
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 195 007		3 195 007	6 339 464
PARTICIPATIONS	100 000		100 000	100 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	3 093 178		3 093 178	6 237 635
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 829		1 829	1 829
ACTIF CIRCULANT	38 477 341		38 477 341	30 731 339
STOCKS ET EN-COURS	22 747		22 747	28 300
MARCHANDISES	22 747		22 747	28 300
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 186 110		4 186 110	3 966 975
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 011 629		3 011 629	3 164 130
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 174 480		1 174 480	802 845
CREANCES DIVERSES (3)	18 173 363		18 173 363	17 968 436
DISPONIBILITES	16 094 671		16 094 671	8 766 637
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	450		450	991
TOTAL GENERAL	43 924 770	1 299 363	42 625 407	38 331 610

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

3 093 178

6 237 635

Bilan passif

	Clôture au 31/12/24	Clôture au 31/12/23
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	1 917 263	2 113 957
CAPITAL	900 100	900 100
RESERVES	90 000	90 000
RESERVE LEGALE	90 000	90 000
REPORT A NOUVEAU	99 429	55 935
RESULTAT DE L'EXERCICE	49 973	43 494
PROVISIONS REGLEMENTEES	777 761	1 024 428
DETTES(1)	40 708 144	36 217 653
DETTES D'EXPLOITATION	29 081 393	25 803 062
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	28 383 060	25 103 745
DETTES FISCALES ET SOCIALES	599 523	608 043
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	98 810	91 275
DETTES DIVERSES	11 626 751	10 414 591
ETAT : IMPÔTS SUR LES BENEFICES	161	7 482
AUTRES DETTES DIVERSES	11 626 590	10 407 109
TOTAL GENERAL	42 625 407	38 331 610
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	40 708 144	36 217 653
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Compte de résultat

	Exercice	Exercice
	01/01/24 - 31/12/24	01/01/23 - 31/12/23
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	117 410 976	106 183 091
VENTES DE MARCHANDISES	116 989 062	105 056 266
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	8 211	3 356
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	76 089	69 023
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>117 073 363</i>	<i>105 128 645</i>
TRANSFERTS DE CHARGES	337 597	1 054 340
AUTRES PRODUITS	16	107
CHARGES D'EXPLOITATION	132 707 563	120 265 359
ACHAT DE MARCHANDISES	116 989 062	105 056 266
VARIATION DES STOCKS	5 553	11 389
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	145 096	184 136
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 799 975	3 615 248
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	169 534	150 226
SALAIRES ET TRAITEMENTS	227 722	228 122
CHARGES SOCIALES	112 534	108 896
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	631 489	504 330
AUTRES CHARGES	11 626 598	10 406 747
RESULTAT D'EXPLOITATION	-15 296 587	-14 082 268
PRODUITS FINANCIERS	15 125 982	14 196 630
PARTICIPATIONS	15 125 982	14 196 630
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS		
CHARGES FINANCIERES		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	15 125 982	14 196 630
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-170 605	114 362

Compte de résultat

	Exercice	Exercice
	01/01/24 - 31/12/24 Durée 12 mois	01/01/23 - 31/12/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	508 641	350 513
REPRISES SUR PROVISIONS	508 641	350 513
CHARGES EXCEPTIONNELLES	261 974	395 451
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	261 974	395 451
RESULTAT EXCEPTIONNEL	246 667	-44 938
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	26 089	25 930
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>133 045 599</i>	<i>120 730 234</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>132 995 626</i>	<i>120 686 740</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	49 973	43 494
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	15 125 982	14 196 630
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Dérogations aux règles comptables

Pour une meilleure traduction économique de l'activité téléphonie mobile, en lien avec le dispositif de distribution du résultat mis en place à compter de 2010, décrit ci-après, il a été porté dans les produits de participation la quote-part de résultat 2024 de la S.N.C. META-LFONE revenant à L TELECOM, filiale détenue à hauteur de 50 %, pour un montant de 15 125 982 €.

Une assemblée générale de la S.N.C. META-LFONE du 31 mai 2010, dont les co-gérants sont les deux associés, a décidé de modifier l'article 25 de ses statuts de la façon suivante : « le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et, le cas échéant, des sommes portées en réserve et augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable de l'exercice. A la clôture de chaque exercice, le bénéfice distribuable de l'exercice est automatiquement distribué aux associés au prorata de leur participation au capital, sous condition résolutoire d'un vote contraire de l'assemblée générale d'approbation des comptes dudit exercice, laquelle pourra dès lors rendre caduque tout ou partie de cette distribution. En cas d'absence de majorité lors de l'assemblée, le bénéfice distribuable sera automatiquement distribué, la condition résolutoire étant réputée ne pas être intervenue.

Les associés ne peuvent obtenir le paiement des sommes correspondantes qu'à l'issue de la réunion de l'assemblée susvisée et sous réserve de la non-réalisation de la condition résolutoire susvisée. Les pertes de l'exercice sont quant à elles automatiquement affectées en report à nouveau ».

Excédent de téléphonie à reverser

Conformément à l'article 3 du mandat signé avec ses coopérateurs, l'Union de Coopératives des commerçants détaillants a constaté dans ses comptes un excédent de téléphonie mobile à reverser.

Cet excédent sera reversé aux sociétés exploitantes sous l'enseigne E. LECLERC, par l'intermédiaire de leurs centrales régionales associées à l'Union de Coopératives L TELECOM. La répartition de l'excédent est déterminée en fonction du nombre cumulé de lignes téléphoniques LECLERC MOBILE ouvertes par chacune des sociétés exploitantes depuis la mise en place de l'offre de téléphonie mobile.

Le montant ainsi constaté est de 11 626 590 €. Il apparaît sur la ligne « autres dettes diverses » du bilan et sur la ligne « autres charges » du compte de résultat.

Cet excédent de gestion n'est pas la contrepartie de la réalisation d'opérations au profit de la partie versante, L TELECOM ; il n'est donc pas à soumettre à la TVA. Les excédents de gestion des coopératives n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA, tout comme les dividendes et autres distributions de résultat.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 à 5 ans.

La société a comptabilisé en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Matériel de bureau : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie à partir de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigée d'une valeur issue des perspectives économiques déterminées avec prudence, ou de la valeur de marché des actifs détenus par les entités concernées.

Stocks

Les stocks sont composés de :

- Cartes SIM nues ;
- Kits d'ouverture en cours de fabrication ;
- Kits d'ouverture et d'imprimés commerciaux insérés dans les kits d'ouverture ;
- Kits de cartonnets prépayés de jeux vidéo.

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont enregistrées lorsque la société estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 9 001 actions de 100 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	900 100			900 100
Réserves	90 000			90 000
Report à nouveau	55 935	43 494		99 429
Résultat de l'exercice N-1	43 494		43 494	
Résultat de l'exercice N		49 973		49 973
Provisions réglementées	1 024 428	261 974	508 641	777 761
	2 113 957	355 441	552 135	1 917 263

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 912 043	322 720		2 234 763
Immobilisations corporelles	16 639	1 021		17 659
Immobilisations financières - titres	101 829			101 829
Immobilisations financières - créances	6 237 635		3 144 457	3 093 178
	8 268 146	323 741	3 144 457	5 447 429

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	652 195	630 677		1 282 873
Immobilisations corporelles	15 679	811		16 490
	667 875	631 489		1 299 363

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	631 489	
	-	<i>Dégressive</i>		
	-	<i>Exceptionnelle</i>		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	1 024 428	261 974	508 641	777 761
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	1 024 428	261 974	508 641	777 761
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>				
- <i>Financier</i>				
- <i>Exceptionnel</i>		261 974	508 641	

Informations liées aux litiges

La société L.TELECOM est impliquée dans une contestation l'opposant à un tiers pour les motifs suivants :

- Rupture des relations commerciales :
 - o Assignation de la société les 13, 16 et 17 décembre 2024 pour réparation d'un préjudice estimé à 300 k€. La procédure est en cours.

Le bien-fondé de ces griefs et différends est contesté par la société appuyée en cela par ses conseils.

L'issue de la procédure en cours se rapportant à ce litige reste incertaine à ce jour. Dans l'attente du dénouement définitif de ce différend, les présents comptes annuels n'intègrent aucune conséquence financière.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	3 093 178	3 093 178	
Créances d'exploitation	4 186 110	4 186 110	
Créances diverses ^{(1) (2)}	18 173 363	18 173 363	
Charges constatées d'avance	450	450	
	25 453 101	25 453 101	
(1) Reddition de comptes aux coopérateurs : commissionnaires à l'achat de prestation de télécommunications			1 472 642
(2) Dont encaissement à recevoir sur ventes internet			16 999 178

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ⁽¹⁾				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾				
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾				
Dettes d'exploitation	29 081 393	29 081 393		
Dettes diverses ⁽³⁾	11 626 751	11 626 751		
	40 708 144	40 708 144		

⁽¹⁾ Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

⁽³⁾ Dont excédent de téléphonie à reverser

11 626 590

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'offres de téléphonie mobile, de ventes de cartes prépayées et du stockage photos. Il se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Ventes de prestations de télécommunications, activité commissionnaire à l'achat	108 719 043	97 457 626
Ventes de cartes prépayées de jeux vidéo	8 270 020	7 598 640
Ventes de stockage photos	5 180	3 780
Ventes de téléphones portables	3 031	- 424
Refacturation de frais	76 089	69 023
	117 073 363	105 128 645

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	3
Agents de maîtrise	-
Employés	-
	3

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Amortissements dérogatoires	261 974	508 641

Participation des salariés

Néant

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun.

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	34 644
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	39 403

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles **Néant**

Engagements financiers **Néant**

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2% ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3.38% ^(*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 49.61% ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : 2023 ;

^(*) Taux IBOXX 31/12/2024.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 70 800 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

S.N.C. META-LFONE

Participations	100 000
Créances rattachées à des participations	3 093 178
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 597 501
Achats activité commissionnaire à l'achat	108 719 043
Ventes activité commissionnaire à l'achat	108 719 043

Filiales et participations à plus de 50 %

S.N.C. META-LFONE
11 Place François Mitterrand
49100 ANGERS
501 396 378 R.C.S. ANGERS

Capital	200 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-
Quote-part du capital détenu	50 %
Valeur brute des titres détenus	100 000
Valeur nette des titres détenus	100 000
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	110 702 707
Résultat du dernier exercice clos	30 251 964
Dividendes encaissés	15 125 982

Comptes consolidés

La société est tête de groupe et établit des comptes consolidés.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

« L TELECOM »

**Union de Coopératives de Commerçants Détaillants
Sous forme de Société Anonyme à Capital Variable
Siège social : 94200 Ivry sur Seine – 26, quai Marcel Boyer
RCS Créteil 499 227 775**

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TITRE I : SITUATION DE LA SOCIETE – PARTICIPATION ET DETENTION

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La société L TELECOM, constituée le 25 juin 2007 a poursuivi au cours de cet exercice, pour le compte des adhérents E. Leclerc les missions nécessaires pour la mise en œuvre et le développement de l'activité de la téléphonie mobile.

La société L TELECOM a encaissé sur l'exercice des acomptes sur dividendes de sa filiale META-LFONE à hauteur 12 032 804 € sur le résultat du 31 décembre 2024 (contre 7 958 995 en 2023). Les acomptes ont pour conséquence de diminuer le poste du bilan « créances rattachées à des participations ».

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Néant

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Le chiffre d'affaires relatif à l'offre de téléphonie (hors ventes de téléphones portables) continue de se développer. De nouvelles offres ont été mises sur le marché en 2024 et l'objectif pour 2025 est de continuer à acquérir de nouveaux clients.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS - SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce la société SNC Meta-Lfone, unique filiale de la société L Telecom.

Notre société détient une participation dans Meta-Lfone à hauteur de 50 % du capital social.

PRISES DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Néant.

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Néant.

TITRE II : COMPTES SOCIAUX

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 117 073 363 euros contre 105 128 645 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 117 410 976 euros contre 106 183 091 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 132 707 563 euros contre 120 265 359 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation négatif ressort à (15 296 587) euros contre (14 082 268) euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 comme à l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 227 722 euros contre 228 122 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 112 534 euros contre 108 896 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 799 975 euros contre 3 615 248 euros sur l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 15 125 982 euros contre 14 196 630 euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat financier comprend un produit de participation de 15 125 982 euros correspondant à la quote-part de résultat 2024 de la S.N.C. META-LFONE filiale détenue à hauteur de 50 % par L TELECOM.

Compte tenu d'un résultat financier de 15 125 982 euros (contre 14 196 630 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (170 605) euros contre 114 362 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 246 667 euros contre – 44 938 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus et d'un impôt sur les bénéfices de 26 089 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 49 973 euros au titre de l'exercice 2024 contre un bénéfice de 43 494 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la société s'élevait à 42 625 407 euros contre 38 331 610 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société prévoit d'accélérer l'augmentation de son niveau d'activité dans la téléphonie mobile. Pour ce faire, l'objectif sera en premier lieu la croissance du parc, de façon soutenable, par des offres moins chères que la concurrence ou alignées sur le moins cher et par des efforts pour la rétention et la

fidélisation des clients, notamment via l'incitation au prélèvement automatique. En parallèle, des actions seront menées pour que le parc monte en gamme.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Concernant les règles comptables, il est précisé que pour une meilleure traduction économique de l'activité téléphonie mobile, en lien avec le dispositif de distribution du résultat mis en place à compter de 2010, décrit ci-après, il a été porté dans les produits de participation la quote-part de résultat 2024 de la SNC META-LFONE revenant à L TELECOM, filiale détenue à hauteur de 50 % pour un montant de 15 125 982 €.

En effet, une assemblée générale de la SNC META-LFONE du 31 mai 2010, dont les co-gérants sont les deux associés, a décidé de modifier l'article 25 de ses statuts de la façon suivante :

« Le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et, le cas échéant, des sommes portées en réserve et augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable de l'exercice.

A la clôture de chaque exercice, le bénéfice distribuable de l'exercice est automatiquement distribué aux associés au prorata de leur participation au capital, sous condition résolutoire d'un vote contraire de l'assemblée générale d'approbation des comptes dudit exercice, laquelle pourra dès lors rendre caduque tout ou partie de cette distribution. En cas d'absence de majorité lors de l'assemblée, le bénéfice distribuable sera automatiquement distribué, la condition résolutoire étant réputée ne pas être intervenue. Les associés ne peuvent obtenir le paiement des sommes correspondantes qu'à l'issue de la réunion de l'assemblée susvisée et sous réserve de la non réalisation de la condition résolutoire susvisée. Les pertes de l'exercice sont, quant à elles, automatiquement affectées en report à nouveau. »

Par ailleurs, conformément à l'article 3 du mandat signé avec ses coopérateurs, l'union de coopératives des commerçants détaillants a constaté dans ses comptes un excédent de téléphonie mobile à reverser. Cet excédent sera reversé aux sociétés exploitantes sous l'enseigne E.Leclerc, par l'intermédiaire de leurs centrales régionales associées à l'union de coopérative L TELECOM. La répartition de l'excédent est déterminée en fonction du nombre cumulé de lignes téléphoniques Réglo Mobile ouvertes par chacune des sociétés exploitantes depuis la mise en place de l'offre de téléphonie mobile.

Le montant ainsi constaté est de 11 626 590 €. Il apparaît sur la ligne « autres dettes diverses » du bilan et sur la ligne « autres charges » du compte de résultat.

Cet excédent de gestion n'est pas la contrepartie de la réalisation d'opérations au profit de la partie versante, L TELECOM ; il n'est donc pas à soumettre à la TVA. Les excédents de gestion des coopératives n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA, tout comme les dividendes et autres distributions de résultat.

DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,

Dettes fournisseurs						
<i>En euros T.T.C.</i>						
Retard de paiement	Nombre de factures	Fournisseurs	Effets à payer	Fournisseurs immobilisations	Total	% total des achats H.T.
1 à 30 jours	-	-	-	-	-	-
31 à 60 jours	-	-	-	-	-	-
61 à 90 jours	-	-	-	-	-	-
91 jours et plus	-	-	-	-	-	-
Total échu	-	-	-	-	-	-
Dettes litigieuses	-	-	-	-	-	-
Total des achats de marchandises et autres achats et charges externes H.T. :					119 789 037	
<i>Les délais contractuels ont été utilisés pour le calcul des retards de paiement.</i>						
<i>La ventilation a été réalisée à partir des dettes fournisseurs (factures et avoirs) inscrites au passif du bilan.</i>						
<i>Les soldes des comptes fournisseurs débiteurs inscrits à l'actif du bilan ne sont pas traités, en raison de leur caractère peu significatif.</i>						
<i>Dettes non échues</i>		28 203 198	-		28 203 198	
<i>Total contrôle bilan passif</i>		28 203 198			28 203 198	

Créances clients						
<i>En euros T.T.C.</i>						
Retard de paiement	Nombre de factures	Clients	Effets à recevoir	Total	% total du chiffre d'affaires H.T.	
1 à 30 jours	-	-	-	-	-	
31 à 60 jours	-	-	-	-	-	
61 à 90 jours	-	-	-	-	-	
91 jours et plus	-	-	-	-	-	
Total échu	-	-	-	-	-	
Créances litigieuses				-	-	
Total chiffre d'affaires H.T. :					117 073 363	
<i>Les délais contractuels ont été utilisés pour le calcul des retards de paiement.</i>						
<i>La ventilation a été réalisée à partir des créances clients (factures et avoirs) inscrites à l'actif du bilan. Les soldes des comptes clients créditeurs inscrits au passif du bilan ne sont pas traités, en raison de leur caractère peu significatif.</i>						
<i>Créances non échues</i>		873 943	-	873 943		
<i>Total contrôle bilan actif</i>		873 943	-	873 943		

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 973 euros de la manière suivante :

- 49 963 euros au poste " report à nouveau"
- 10 euros au poste "Réserve légale".

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Néant.

TITRE III : COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé net du groupe est de 116 608 600 euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de 237 052 euros.

Le résultat financier est positif de 68 447 euros.

Le résultat exceptionnel est nul en 2024.

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat d'ensemble consolidé est de -126 454 euros au 31/12/2024.

Les capitaux propres du groupe au 31 décembre 2024 s'élèvent à 1 732 371 euros.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

SOCIÉTÉS CONTROLÉES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Nous vous rappelons que votre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce la société META-LFONE dont les comptes font l'objet d'une consolidation, à hauteur de 50 %.

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ META-LFONE

Le conseil de la gérance s'est réuni le 24 juillet 2024 pour décider la distribution d'un acompte sur les dividendes sur le résultat du 31 décembre 2024 d'un montant de 16 484 922 €. Le conseil de la gérance s'est ensuite réuni le 15 novembre 2024 pour décider la distribution d'un acompte sur les dividendes sur le résultat du 31 décembre 2024 d'un montant de 7 580 685 €.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Néant

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT

Aucun événement postérieur à la clôture ne modifie significativement la situation financière et le patrimoine de la société.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE META-LFONE

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 110 702 707 euros contre 97 348 655 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 110 963 183 euros contre 97 358 656 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 80 848 114 euros contre 69 087 878 pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 30 115 069 euros contre 28 270 778 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 136 895 euros (122 482 euros au titre de l'exercice précédent), d'un résultat exceptionnel nul, le résultat net de l'exercice s'élève à 30 251 964 euros contre 28 393 260 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 38 918 557 euros (contre 42 645 023 euros pour l'exercice précédent).

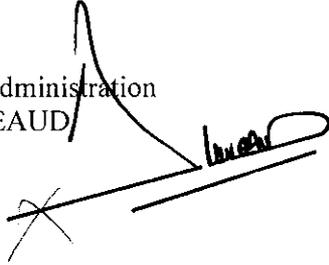
PARTICIPATIONS

Néant.

ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024, et qu'aucune participation n'a été souscrite à jour.

Le Conseil d'administration
Benoît LUSSEAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lusseau', is written over a horizontal line. To the left of the line, there is a small 'X' mark.

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICES	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Capital social	899 900	900 000	900 100	900 100	900 100
Nombre d'actions émises	8 999	9 000	9 001	9 001	9001
Chiffres d'affaires hors taxes	60 428 860	78 746 563	89 889 896	105 128 645	117 073 363
Résultat avant impôts, participations, dot. Amortissements et provisions	49 730	70 558	1 186 847	69 423	76 062
Impôts sur les bénéfices	0	0	18 446	25 930	26 089
Participation des salariés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	48 731	64 629	46 477	43 494	49 973
Résultat distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale pendant l'exercice	208 603	216 863	215 321	228 122	227 722
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale – œuvres sociales)	103 083	104 060	102 842	108 896	112 534

ANNEXE 2
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

« L TELECOM »

Union de Coopératives de Commerçants Détaillants

Sous forme de Société Anonyme à Capital Variable

Siège social : 94200 Ivry sur Seine – 26, quai Marcel Boyer

RCS Créteil 499 227 775

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 2025
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE
SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

Le Président déclare au Conseil qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

LISTES DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société durant l'exercice.

Administrateur concerné	Nom et forme de la société	Nature du mandat
Benoit LUSSEAUD	L TELECOM	PDG
	BLEMAN	Président
	PACADIS	Président
	SAS DRIVO	Président
	SAS BRICODULUC	Président
	SAS SOBEVA	Président
	SCI DOMAINE DU LUC	Gérant
	SCI BELISANDRE	Gérant
	SAS CLEMENT Thomas	Gérant
	SAS BIERES et TRADITIONS	Président
	DEVINLEC	DG
Anthony NIVOT	L TELECOM	Administrateur
	CHEMILLE DISTRIBUTION	Président
	BTlec Ouest	vice président et directeur général délégué
	SAS ANCO	Président
	SCI des 3 routes	Président
	SCI JACK	Administrateur
Olivier HUET	L TELECOM	Administrateur
	SC GALEC	Président du Conseil de Surveillance
	SAS ELMANA	Président
	SAS DUNOIS DISTRIBUTION	Président
	SOCAMAINE	Administrateur
	SCI LA TOURELLE	Gérant

	SAS EHH	Président
	SAS MHG	Président
	SAS Huet Holding	Président
BLOSSIER Sébastien	L TELECOM	Administrateur
	SAS SEUGNE DISTRIBUTION, ET	Président
	SCI STEVA,	Gérant
	SAS JONZADIS	Président
	SA SCAPARF.	Administrateur
PILON Christophe	L TELECOM	Administrateur
	SOCARA	Président
	BANQUE EDEL	Membre Conseil de Surveillance
	RAE	CO Gérant
	TIGNIEUDIS	Président
	CODYMO	Président
	CH2P	Président
	XL IMMOBILIER	Président
	GM IMMOBILIER	Président
	NORD ISERE VOYAGE	CO Gérant
Christophe GRATIOT	L TELECOM	Administrateur
	MAR-DIS	Président
	MARLY EVASION	Gérant
	MARLYDIS	Président
	DISBOUSSE	Président (à compter du 06/01/23)
	SCAPEST	Administrateur
	SCI LORRYAS	Gérant
	DEVINLEC	Administrateur
	PRESTALEC	Administrateur
	SCASPORT	Administrateur
	SCAPINVEST	Administrateur
CLERMONT Sabrina	L TELECOM	Administrateur
	SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	Président
	SARL LE BOOMERANG	Gérant
	SASU ESY	Gérant
	SAS CLERSA	Président
	SCALANDES	Administrateur
	BBJSO	Administrateur

DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Votre Assemblée Générale n'a pas accordé de délégation de compétence ou de pouvoirs au conseil d'administration, en application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Aucun tableau récapitulatif des délégations n'est donc joint au présent rapport.

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun des mandats des Administrateurs n'est arrivé à son terme.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat du Cabinet BM&A, Commissaire aux comptes titulaire arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Le mandat du GRANT THORNTON, Commissaire aux comptes titulaire arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

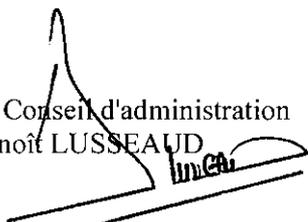
CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
Benoît LUSSEAUD



Handwritten signature of Benoît Lusseau, with a stylized 'LUSSEAUD' stamp below it.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

L Telecom

Société coopérative anonyme à capital variable
26 quai Marcel Boyer
94200 Ivry-sur-Seine

Grant Thornton

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de
Versailles et du Centre
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

BM&A

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
11 rue de Laborde
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

L Telecom

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société **L Telecom**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **L Telecom** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes « Dérégations aux règles comptables » et « Excédent de téléphonie à reverser » de l'annexe aux comptes annuels concernant le traitement comptable de la quote-part de résultat 2024 de la SNC META-LFONE et de l'excédent de téléphonie à reverser.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 mai 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

BM&A

Pascal Leclerc

Pascal de Rocquigny

Marie-Cécile Moinier

Pascal Leclerc
Associé

Pascal de Rocquigny
Associé

Marie-Cécile Moinier
Associée



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire

Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

S.A. L TELECOM

26 Quai Marcel Boyer – 94200 IVRY SUR SEINE

Union de coopérative de commerçants détaillants sous la forme de Société Anonyme à capital variable

R.C.S. CRETEIL 499 227 775

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP
Emanuella LAURENT-DELANOE

Experts - comptables
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

 6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

 www.cvaexperts.fr

Bilan actif	Clôture au 31/12/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	5 447 429	1 299 363	4 148 066	7 600 271
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 234 763	1 282 873	951 890	1 259 848
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	2 224 815	1 282 873	941 942	1 259 848
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	9 948		9 948	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 659	16 490	1 169	960
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	3 603	2 711	893	497
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	14 056	13 780	276	463
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 195 007		3 195 007	6 339 464
PARTICIPATIONS	100 000		100 000	100 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	3 093 178		3 093 178	6 237 635
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 829		1 829	1 829
ACTIF CIRCULANT	38 477 341		38 477 341	30 731 339
STOCKS ET EN-COURS	22 747		22 747	28 300
MARCHANDISES	22 747		22 747	28 300
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 186 110		4 186 110	3 966 975
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 011 629		3 011 629	3 164 130
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 174 480		1 174 480	802 845
CREANCES DIVERSES (3)	18 173 363		18 173 363	17 968 436
DISPONIBILITES	16 094 671		16 094 671	8 766 637
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	450		450	991
TOTAL GENERAL	43 924 770	1 299 363	42 625 407	38 331 610
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			3 093 178	6 237 635
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/12/24	Clôture au 31/12/23
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	1 917 263	2 113 957
CAPITAL	900 100	900 100
RESERVES	90 000	90 000
RESERVE LEGALE	90 000	90 000
REPORT A NOUVEAU	99 429	55 935
RESULTAT DE L'EXERCICE	49 973	43 494
PROVISIONS REGLEMENTEES	777 761	1 024 428
DETTES(1)	40 708 144	36 217 653
DETTES D'EXPLOITATION	29 081 393	25 803 062
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	28 383 060	25 103 745
DETTES FISCALES ET SOCIALES	599 523	608 043
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	98 810	91 275
DETTES DIVERSES	11 626 751	10 414 591
ETAT : IMPÔTS SUR LES BENEFICES	161	7 482
AUTRES DETTES DIVERSES	11 626 590	10 407 109
TOTAL GENERAL	42 625 407	38 331 610
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	40 708 144	36 217 653
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Compte de résultat	Exercice 01/01/24 - 31/12/24 Durée 12 mois	Exercice 01/01/23 - 31/12/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	117 410 976	106 183 091
VENTES DE MARCHANDISES	116 989 062	105 056 266
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	8 211	3 356
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	76 089	69 023
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>117 073 363</i>	<i>105 128 645</i>
TRANSFERTS DE CHARGES	337 597	1 054 340
AUTRES PRODUITS	16	107
CHARGES D'EXPLOITATION	132 707 563	120 265 359
ACHAT DE MARCHANDISES	116 989 062	105 056 266
VARIATION DES STOCKS	5 553	11 389
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	145 096	184 136
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 799 975	3 615 248
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	169 534	150 226
SALAIRES ET TRAITEMENTS	227 722	228 122
CHARGES SOCIALES	112 534	108 896
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	631 489	504 330
AUTRES CHARGES	11 626 598	10 406 747
RESULTAT D'EXPLOITATION	-15 296 587	-14 082 268
PRODUITS FINANCIERS	15 125 982	14 196 630
PARTICIPATIONS	15 125 982	14 196 630
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS		
CHARGES FINANCIERES		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	15 125 982	14 196 630
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-170 605	114 362

Compte de résultat	Exercice 01/01/24 - 31/12/24 Durée 12 mois	Exercice 01/01/23 - 31/12/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	508 641	350 513
REPRISES SUR PROVISIONS	508 641	350 513
CHARGES EXCEPTIONNELLES	261 974	395 451
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	261 974	395 451
RESULTAT EXCEPTIONNEL	246 667	-44 938
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	26 089	25 930
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>133 045 599</i>	<i>120 730 234</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>132 995 626</i>	<i>120 686 740</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	49 973	43 494
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	15 125 982	14 196 630

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A. L TELECOM

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Dérogations aux règles comptables

Pour une meilleure traduction économique de l'activité téléphonie mobile, en lien avec le dispositif de distribution du résultat mis en place à compter de 2010, décrit ci-après, il a été porté dans les produits de participation la quote-part de résultat 2024 de la S.N.C. META-LFONE revenant à L TELECOM, filiale détenue à hauteur de 50 %, pour un montant de 15 125 982 €.

Une assemblée générale de la S.N.C. META-LFONE du 31 mai 2010, dont les co-gérants sont les deux associés, a décidé de modifier l'article 25 de ses statuts de la façon suivante : « le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et, le cas échéant, des sommes portées en réserve et augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable de l'exercice. A la clôture de chaque exercice, le bénéfice distribuable de l'exercice est automatiquement distribué aux associés au prorata de leur participation au capital, sous condition résolutoire d'un vote contraire de l'assemblée générale d'approbation des comptes dudit exercice, laquelle pourra dès lors rendre caduque tout ou partie de cette distribution. En cas d'absence de majorité lors de l'assemblée, le bénéfice distribuable sera automatiquement distribué, la condition résolutoire étant réputée ne pas être intervenue.

Les associés ne peuvent obtenir le paiement des sommes correspondantes qu'à l'issue de la réunion de l'assemblée susvisée et sous réserve de la non-réalisation de la condition résolutoire susvisée. Les pertes de l'exercice sont quant à elles automatiquement affectées en report à nouveau ».

Excédent de téléphonie à reverser

Conformément à l'article 3 du mandat signé avec ses coopérateurs, l'Union de Coopératives des commerçants détaillants a constaté dans ses comptes un excédent de téléphonie mobile à reverser.

S.A. L TELECOM

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Cet excédent sera reversé aux sociétés exploitantes sous l'enseigne E. LECLERC, par l'intermédiaire de leurs centrales régionales associées à l'Union de Coopératives L TELECOM. La répartition de l'excédent est déterminée en fonction du nombre cumulé de lignes téléphoniques LECLERC MOBILE ouvertes par chacune des sociétés exploitantes depuis la mise en place de l'offre de téléphonie mobile.

Le montant ainsi constaté est de 11 626 590 €. Il apparaît sur la ligne « autres dettes diverses » du bilan et sur la ligne « autres charges » du compte de résultat.

Cet excédent de gestion n'est pas la contrepartie de la réalisation d'opérations au profit de la partie versante, L TELECOM ; il n'est donc pas à soumettre à la TVA. Les excédents de gestion des coopératives n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA, tout comme les dividendes et autres distributions de résultat.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 à 5 ans.

La société a comptabilisé en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Matériel de bureau : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie à partir de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigée d'une valeur issue des perspectives économiques déterminées avec prudence, ou de la valeur de marché des actifs détenus par les entités concernées.

S.A. L TELECOM

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Stocks

Les stocks sont composés de :

- Cartes SIM nues ;
- Kits d'ouverture en cours de fabrication ;
- Kits d'ouverture et d'imprimés commerciaux insérés dans les kits d'ouverture ;
- Kits de cartonnets prépayés de jeux vidéo.

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont enregistrées lorsque la société estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

S.A. L TELECOMExercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 9 001 actions de 100 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	900 100			900 100
Réserves	90 000			90 000
Report à nouveau	55 935	43 494		99 429
Résultat de l'exercice N-1	43 494		43 494	
Résultat de l'exercice N		49 973		49 973
Provisions réglementées	1 024 428	261 974	508 641	777 761
	2 113 957	355 441	552 135	1 917 263

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 912 043	322 720		2 234 763
Immobilisations corporelles	16 639	1 021		17 659
Immobilisations financières - titres	101 829			101 829
Immobilisations financières - créances	6 237 635		3 144 457	3 093 178
	8 268 146	323 741	3 144 457	5 447 429

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	652 195	630 677		1 282 873
Immobilisations corporelles	15 679	811		16 490
	667 875	631 489		1 299 363

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	631 489
	-	<i>Dégressive</i>	
	-	<i>Exceptionnelle</i>	

S.A. L TELECOMExercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	1 024 428	261 974	508 641	777 761
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	1 024 428	261 974	508 641	777 761

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>		
	-	<i>Financier</i>		
	-	<i>Exceptionnel</i>	261 974	508 641

Informations liées aux litiges

La société L.TELECOM est impliquée dans une contestation l'opposant à un tiers pour les motifs suivants :

- Rupture des relations commerciales :
 - o Assignation de la société les 13, 16 et 17 décembre 2024 pour réparation d'un préjudice estimé à 300 k€. La procédure est en cours.

Le bien-fondé de ces griefs et différends est contesté par la société appuyée en cela par ses conseils.

L'issue de la procédure en cours se rapportant à ce litige reste incertaine à ce jour. Dans l'attente du dénouement définitif de ce différend, les présents comptes annuels n'intègrent aucune conséquence financière.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	3 093 178	3 093 178	
Créances d'exploitation	4 186 110	4 186 110	
Créances diverses ^{(1) (2)}	18 173 363	18 173 363	
Charges constatées d'avance	450	450	
	25 453 101	25 453 101	

- (1) Reddition de comptes aux coopérateurs : commissionnaires à l'achat de prestation de télécommunications 1 472 642
- (2) Dont encaissement à recevoir sur ventes internet 16 999 178

S.A. L TELECOMExercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾				
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾				
Dettes d'exploitation	29 081 393	29 081 393		
Dettes diverses ⁽³⁾	11 626 751	11 626 751		
	40 708 144	40 708 144		

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales⁽³⁾ Dont excédent de téléphonie à reverser

11 626 590

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A. L TELECOM*Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'offres de téléphonie mobile, de ventes de cartes prépayées et du stockage photos. Il se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Ventes de prestations de télécommunications, activité commissionnaire à l'achat	108 719 043	97 457 626
Ventes de cartes prépayées de jeux vidéo	8 270 020	7 598 640
Ventes de stockage photos	5 180	3 780
Ventes de téléphones portables	3 031	- 424
Refacturation de frais	76 089	69 023
	117 073 363	105 128 645

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	3
Agents de maîtrise	-
Employés	-
	3

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Amortissements dérogatoires	261 974	508 641

Participation des salariés**Néant**

S.A. L TELECOM*Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024***Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun.

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	34 644
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	39 403

S.A. L TELECOM*Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers****Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2% ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3.38% (**);
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 49.61% ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : 2023 ;

(*) Taux IBOXX 31/12/2024.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 70 800 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

S.N.C. META-LFONE

Participations	100 000
Créances rattachées à des participations	3 093 178
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 597 501
Achats activité commissionnaire à l'achat	108 719 043
Ventes activité commissionnaire à l'achat	108 719 043

S.A. L TELECOM*Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024***Filiales et participations à plus de 50 %**

S.N.C. META-LFONE
 11 Place François Mitterrand
 49100 ANGERS
 501 396 378 R.C.S. ANGERS

Capital	200 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-
Quote-part du capital détenu	50 %
Valeur brute des titres détenus	100 000
Valeur nette des titres détenus	100 000
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	110 702 707
Résultat du dernier exercice clos	30 251 964
Dividendes encaissés	15 125 982

Comptes consolidés

La société est tête de groupe et établit des comptes consolidés.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et des comptes consolidés.